



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 1)

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**

- Composants dangereux:

CAS: 1336-21-6  
EINECS: 215-647-6  
Numéro index: 007-001-01-2  
Reg.nr.: 01-2119488876-14 ammoniac

ammoniaque

⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335

≥5-&lt;10%

- Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.

Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

- SVHC

néant

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

parfums

&lt;5%

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**

- Remarques générales:

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, couchez et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- Après contact avec les yeux:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

- Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Demander immédiatement conseil à un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Indications destinées au médecin:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Recommander aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs ou aérosols du produit

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
**NE PAS TOUCHER** ni marcher dans le produit répandu.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Indications concernant le stockage commun:  
Autres indications sur les conditions de stockage:  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm 2(!);DFG, EU, Y
-----------------	---

· DNEL

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

DNEL	(CONSOUMMATEURS) (Ammoniac gazeux) Inhalation (aigue, local): 7.2mg/m <sup>3</sup> Inhalation (aigue, systémique): 23.8mg/m <sup>3</sup> Inhalation (long terme, local): 2.8mg/m <sup>3</sup> Inhalation (long terme, systémique): 23.8mg/m <sup>3</sup> Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j Ingestion (aigue, systémique): 6.8mg/kg/j Ingestion (long terme, systémique): 6.8mg/kg/j (TRAVAILLEURS) (Ammoniac gazeux) Inhalation (aigue, local): 36mg/m <sup>3</sup> Inhalation (aigue, systémique): 47.6mg/m <sup>3</sup> Inhalation (long terme, local): 14mg/m <sup>3</sup> Inhalation (long terme, systémique): 47.6mg/m <sup>3</sup> Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j
------	---

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME  
ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 3)

· PNEC

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

PNEC (OTH) (Ammoniac gazeux)  
Eau douce: 0.0011mg/l  
Eau de mer: 0.0011mg/l  
Eau, rejet intermittent: 0.089mg/l  
Sédiment: -

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux:

Lunettes en cas de risque de projections

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Fruitée

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH à 20 °C:

11

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'auto-inflammation:

651 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 4)

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,9903 g/cm <sup>3</sup>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	0,0 g/l

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.  
Chaleur / source de chaleur  
La lumière solaire directe
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Acides et sels(H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, HClO<sub>4</sub>)  
Halogènes: fluor, chlore, brome, iode  
Halogénures métalloïdiques  
Cuivre, zinc et alliages
- **10.5 Matières incompatibles:**
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

Voie	Paramètre	Valeur
Oral	LD50	mg/kg (RAT)
	LD50 (supplémentaire)	350 mg/kg (RAT) valeur non utilisée pour la classification
Inhalatoire	LC50	7.035 mg/l (RAT) ((30min))
	NOAEL	67 (OTH) (mg/kg/j Ammoniac gazeux) 68 (RAT) (29 jours) L'exposition chronique entraîne une tolérance: l'odeur est perçue et les effets irritants surviennent à des concentrations plus élevées qu'initialement.

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
Le brouillard est fortement irritant pour les voies respiratoires.
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

CE50 (écologique)	2.700 mg/l (ALGUES) (mg/l)
	110 mg/l (DAPHNIES) (mg/l, 48h)
LC50 (écologique)	0,89 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h) Oncorhynchus mykiss

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 5)

### · 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 1336-21-6 ammoniac

Biodegradabilité % (OTH)

Facilement Biodégradable. Entre dans le cycle biogéochimique de l'azote par suite de l'action des bactéries nitrifiantes de l'eau et du sol.

### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1336-21-6 ammoniac

Log Pow  $\leq 1,3$  (OTH)

### · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

### · 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### · 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2672

### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2672 AMMONIAC EN SOLUTION

IMDG, IATA

AMMONIA SOLUTION

### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

8 (C5) Matières corrosives.

Étiquette

8

IMDG, IATA



Class

8 Matières corrosives.

Label

8

### · 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 7)

FR

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME  
ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2672 AMMONIAC EN SOLUTION, 8, III
------------------------------	--------------------------------------

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
CAS: 1336-21-6	ammoniaque
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Australian Inventory of Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	
Tous les composants sont compris.	
· Korean Existing Chemical Inventory	
Tous les composants sont compris.	
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Directive 2012/18/UE	
· Catégorie SEVESO	Non concerné
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
· Indications sur les restrictions de travail:	Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	Néant
· <b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique:</b>	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.	Non concerné
· Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organisation ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 7)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2020

Révision: 27.06.2017

**Nom du produit: AMMONIAQUE MENAGER POMME**  
**ALCALI POMME 8%**

(suite de la page 8)

**Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

N°	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 8a, 8b, 15	1	NA	ES14639
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	6a	NA	ES14653
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES14651
4	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4, 5, 6b, 7	NA	ES14655
5	Utilisation professionnelle	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES14657
6	Utilisation privée	21	NA	9a, 16, 35, 39	NA	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES17818

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1**

Quantité utilisée	Montant annuel par site	950000 tonnes
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	6,5 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	140000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station

PA100945\_002

2/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)

Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées

Traitement des eaux usées sur site

Traitement des Boues

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets

Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération

Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

gazeux

Pression de vapeur

8600 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

220 jours/ an

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Volume respiratoire

10 m<sup>3</sup>/8 heures

Surface de peau exposée

480 cm<sup>2</sup>

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Intérieur

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Transfert via des lignes fermées.

Les pipelines et les navires sont scellés et isolés

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute

PA100945\_002

3/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

prévenir/limiter les dégagements,  
les dispersions, et les expositions

la mesure du possible.  
Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser  
Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.  
L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée  
Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation  
avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.  
(Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000133mg/l	0,121
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000315mg/l	0,029

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg/p.c./jour	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - cutané - aigu	< 0,01mg/kg p.c.	0,01

PA100945\_002

4/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	et long terme - systémique	/jour	
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans protection respiratoire, sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,001
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m <sup>3</sup>	0
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,10mg/m <sup>3</sup>	0,00
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,10mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,10mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

5/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m <sup>3</sup>	0
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

PA100945\_002

6/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a**

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	800000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	105000 kg / jour

PA100945\_002

7/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
PA100945_002	8/45	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m <sup>3</sup> /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
	Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15</b>		
Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
PA100945_002	9/45	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m <sup>3</sup> /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00219mg/l	0,076
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000205mg/l	0,019

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945\_002 10/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m <sup>3</sup>	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

11/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

PA100945\_002

12/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m <sup>3</sup>	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

13/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse,	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03

PA100945\_002

14/45

FR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
--	--	--	--

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, mélange dans un procédé par lot ou continu, palletisation, compression, transfert et emballage, Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) incluant sa distribution

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	1 Million de tonnes/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	74000 kg / jour

PA100945\_002

16/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit
PA100945_002	17/45	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Substance dans le Mélange/l'Article	jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m <sup>3</sup> /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15</b>		
Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas	Volume respiratoire	10 m <sup>3</sup> /8 heures
PA100945_002	18/45	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00013mg/l	0,045
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000120mg/l	0,011

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité	Travailleur - cutané - aigu et long terme -	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945\_002 19/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	90%), sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	systemique		
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systemique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systemique	0,21mg/m <sup>3</sup>	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systemique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
Pertinent pour	Exposition la plus élevée,	Salarié - par inhalation, à	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

20/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

tous les PROC	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	court terme - local		
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

PA100945\_002

21/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m <sup>3</sup>	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

22/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - Inhalation - long terme	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - Inhalation - long terme	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03

PA100945\_002

23/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

(95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
--	--	--	--

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7**

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	25000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	354000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de	Nombre de jours	330

PA100945\_002

25/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

l'environnement	d'émission par année	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	70000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
PA100945_002	26/45	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19**

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	limiter la concentration de la substance dans le mélange à 10 %.(PROC19)	

PA100945\_002

27/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)  
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Transfert via des lignes fermées.  
Les pipelines et les navires sont scellés et isolés  
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.  
Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser  
Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.  
L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée  
Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.  
(Efficacité: 90 %)  
Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)  
Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000108mg/l	0,098
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000231mg/l	0,021
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,0000558mg/l	0,051
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000121mg/l	0,011
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,0001
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0002
ERC7	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,005

PA100945\_002

28/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

ERC7	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0011
------	---------------------------	------------	-----	----------------	--------

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m <sup>3</sup>	0
PROC5, PROC8a,	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme -	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

29/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC9, PROC13	avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	systémique		
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC19	Concentration réduite, 10% p/p, avec gants, (efficacité 90%)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2

PA100945\_002

30/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m <sup>3</sup>	0
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,02

PA100945\_002

31/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,14

PA100945\_002

32/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	(solution à max.10%)			
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - Inhalation - long terme	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,47

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Facilement biodégradable.

Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Large application.
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès
Conditions et mesures techniques		

PA100945\_002

34/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

(Temperature, concentration, pH, temps)., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées

Traitement des eaux usées sur site, ou, Station municipale de traitement des eaux usées

Pourcentage retiré des eaux usées

90 %

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide, gazeux

Pression de vapeur

8600 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

220 jours/ an

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Volume respiratoire

10 m<sup>3</sup>/8 heures

Surface de peau exposée

480 cm<sup>2</sup>

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Transfert via des lignes fermées.

Les pipelines et les navires sont scellés et isolés

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée

Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

PA100945\_002

35/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20**

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m <sup>3</sup> /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm <sup>2</sup>
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle- EUSES utilisé. L'utilisation est évaluée comme sûre.

PA100945\_002

36/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,21mg/kg p.c. /jour	0,03
PROC10	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, 10% cutané	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m <sup>3</sup>	0
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,13mg/m <sup>3</sup>	< 0,01

PA100945\_002

37/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,26mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m <sup>3</sup>	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01

PA100945\_002

38/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,02

PA100945\_002

39/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m <sup>3</sup>	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	5,26mg/m <sup>3</sup>	0,11
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%),	Salarié - par inhalation, à court terme - local	5,26mg/m <sup>3</sup>	0,15

PA100945\_002

40/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	5,26mg/m <sup>3</sup>	0,38
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,14
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,56mg/m <sup>3</sup>	0,47

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

PA100945\_002

41/45

FR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation privée**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC16: Fluides de transfert de chaleur PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC39**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC16**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
-----------------------------	---	---

PA100945\_002

43/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique(Système clos PC16)	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 4%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par semaine
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

**Consommateurs**

**Consommateurs**

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Santé

PA100945\_002

44/45

FR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ammoniac....%**

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.